



A Villefranche de Rouergue, le 07 mars 2016

Objet : Invitation à une soirée d'information sur le thème : « Dirigeants associatifs : vos responsabilités civiles et pénales »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous êtes responsable d'une association pour laquelle vous ne ménagez ni votre temps ni votre effort et vous êtes souvent amené-e à vous interroger sur les responsabilités qui incombent à cette fonction.

L'Université Rurale Quercy Rouergue, dans le cadre de son activité d'appui au monde associatif, organise, en partenariat avec la DDCSPP du Lot, le CDOS du Lot et la MAIF, une réunion d'information qui sera l'occasion d'évoquer notamment :

- Les notions de responsabilité (civile et pénale) de l'association en tant qu'organisatrice d'activités, de manifestations ... ;
- Les responsabilités en matière d'occupation de locaux (locaux municipaux, salle de réunion...);
- La responsabilité de l'association du fait et à l'égard de ses éventuels salariés et sa responsabilité à l'égard de ses adhérents ;
- Les responsabilités encourues par les adhérents eux - mêmes ;
- La responsabilité du fait des biens lui appartenant, loués ou mis à sa disposition et la protection de ces biens ;
- L'utilisation de véhicules par et pour le compte de l'association ;
- La protection de l'association et de ses adhérents (obligations légales d'assurance, points de vigilance sur les différentes garanties d'un contrat d'assurance ...);
- Et tout autre sujet que vous souhaitez aborder.

Cette réunion sera animée par Miren ROUQUENELLE, juriste de la MAIF et se tiendra le:

**Judi 21 avril 2016 à 18H30**  
à la Maison des Associations  
Espace Clément Marot  
Place Bessières 46 000 Cahors

Pour nous permettre d'organiser au mieux cette rencontre que nous prolongerons par un moment de convivialité autour d'un cocktail, nous vous remercions de bien vouloir **retourner le bulletin de participation joint, à l'adresse mail [animation@urqr.org](mailto:animation@urqr.org), ou de confirmer votre présence par téléphone au 05 65 81 26 64, avant le 08 avril 2016.**

Restant à votre disposition pour tout complément, et au plaisir de vous retrouver lors de cette soirée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bernard IMBERT,  
Président de l'URQR



## COUPON REPONSE

Association : .....

Mme, M : .....

Occupant la fonction de : .....

Coordonnées téléphoniques ou mail : .....

assistera

n'assistera pas

à la réunion du jeudi 21 avril 2016 sur les responsabilités civiles et pénales des dirigeants associatifs.

*Merci de nous retourner ce coupon-réponse avant le vendredi 08 avril 2016.*